

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 22726 Numéro SIREN : 807 678 511 Nom ou dénomination : 2THELOO RAILWAY

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt 58793

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 10-07-2019

N° DE DEPOT : 058793

N° GESTION : 2014B22726

N° SIREN : 807678511

DENOMINATION : 2THELOO RAILWAY

ADRESSE : 13 rue Riblette 75020 Paris

MILLESIME : 2018

Bilan Actif

Certifié conforme

SAS ZTHELOO RAILWAY | Comptes annuels

Januch

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2018	Net Au 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	508 200	247 080	261 120	320 462
Autres immobilisations corporelles	5 752 258	1 093 263	4 658 995	4 451 911
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 840		8 840	8 676
TOTAL (I)	6 269 298	1 340 343	4 928 955	4 781 049
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	46 650		46 650	65 426
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	1 124 067		1 124 067	1 407 729
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	814 775		814 775	306 507
Charges constatées d'avance	193 059		193 059	172 457
TOTAL (II)	2 178 551		2 178 551	1 952 120
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	8 447 849	1 340 343	7 107 507	6 733 169

Bilan Passif

	Net Au 31/12/2018	Net Au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé : 250 000	250 000	250 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-2 254 911	-1 319 554
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-637 762	-935 357
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-2 642 673	-2 004 911
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	149 655	210 373
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	149 655	210 373
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2	
Emprunts et dettes financières diverses	6 387 894	4 781 855
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 747 763	3 135 675
Dettes fiscales et sociales	464 865	610 177
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	9 600 524	8 527 707
TOTAL GENERAL (I à IV)	7 107 507	6 733 169
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	7 107 507	6 733 169
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	92 709		92 709	67 535
Production vendue de biens				
Production vendue de services	7 908 615		7 908 615	7 356 105
Chiffre d'affaires Net	8 001 324		8 001 324	7 423 639
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			9 784	24 566
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			60 718	
Autres produits			93 997	11 709
TOTAL (I)			8 165 823	7 459 914
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			45 685	50 971
Variation de stocks (marchandises)			18 776	-54 884
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			4 608 331	4 155 315
Impôts, taxes et versements assimilés			134 660	95 432
Salaires et traitements			2 870 558	2 822 176
Charges sociales			573 871	592 996
Dotations aux amortissements sur immobilisations			641 934	360 236
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				177 516
Autres charges			21 694	283 689
TOTAL (II)			8 915 510	8 483 446
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-749 687	-1 023 532
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation			3 919	
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			3 919	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			74 145	60 510
Différences négatives de change			304	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			74 449	60 510
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-70 530	-60 510
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-820 217	-1 084 041

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	30 275	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	30 275	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	17 528	33 900
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	17 528	33 900
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	12 747	-33 900
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-169 709	-182 584
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	8 200 017	7 459 914
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	8 837 778	8 395 271
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	-637 762	-935 357
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	3 919	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	74 145	60 510

ANNEXE

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total du bilan avant répartition est de 7 107 507 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -637 762 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise :

La société par action simplifiée 2Theloo Railway SAS, créée en 2014, réalise une activité de développement, d'implantation et d'exploitation d'un concept de boutiques-toilettes dans les centre-villes par l'intermédiaire des gares ferroviaires SNCF.

La société est titulaire d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public avec la SNCF qui lui confie l'installation et l'exploitation d'espaces sanitaires. Ce contrat a une durée de 10 ans à compter de Janvier 2015 et prévoit en particulier :

- *Un planning des emplacements mis à disposition de la société ;*
- *Un programme de travaux d'aménagement à la charge de la société ;*
- *Les travaux, ouvrages réalisés par la société restent propriété de la SNCF à l'issue du contrat ;*
- *Une redevance d'occupation du domaine public à la charge de la société.*

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation malgré la perte de la moitié du capital social compte tenu des perspectives financières du contrat avec la SNCF et du soutien financier du groupe 2theloo,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits caractéristiques

La société continue de rénover et d'ouvrir de nouveaux espaces sanitaires.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Amortissements

Les immobilisations sont mises en service et amorties à compter de l'inauguration des sites correspondants. Elles sont amorties, selon le mode linéaire, sur la durée des contrats d'occupation comprises entre 9 et 12 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent uniquement à des dépôts de garantie.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Aucune dépréciation des stocks n'a été constatée au 31/12/2018.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Aucune dépréciation n'a été constatée au cours de l'exercice.

Disponibilités

A la clôture de l'exercice, les disponibilités en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

Engagements de départ à la retraite

Compte tenu du turn over important inhérent à l'activité de la société, le management n'a pas procédé au calcul de l'indemnité au titre des départs en retraite considérée comme non significative.

Impôts sur les bénéfices

En date du 1er janvier 2015, la société est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société 2Theloo French Group, société au capital de 1.938.395 euros, dont le siège social est au 13, rue Riblette - 75020 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 808 012 553.

La société 2Theloo French Group se constitue donc seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt de distribution.

Dans le groupe fiscal 2Theloo French Group, les sociétés intégrées fiscalement supportent l'impôt qu'elles devraient acquitter si elles étaient imposées séparément.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été transféré à la société tête de groupe.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 15.472 € hors taxe.

Rémunération du dirigeant

Néant

Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres		
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	164	158
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	164	158

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	250 000	1.00000	250 000
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	250 000	1.00000	250 000

Identité des sociétés consolidant la société mère

	Montant capital	% détenu
Dénomination sociale		
Siège social		
2Theloo Holding BV	675 392	100.00
Prins Hendriklaan 17 - 1075AZ Amsterdam - Pays Bas		

Etat des immobilisations

Cadre A		Valeur brute en début d'exercice		Augmentations	
			Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
TOTAL					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.					
Installations techniques, matériel et outillages ind.		508 200			
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		4 930 897			789 676
Mat. de transport					
Mat. de bureau et info., mobilier		31 686			
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL		5 470 782			789 676
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières		8 676			164
TOTAL		8 676			164
TOTAL GENERAL		5 479 458			789 840
Cadre B		Diminutions		Réévalua. légale ou éval. par mise en équival.	
	Virement	Cession	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Valeur d'origine des immo en fin d'exercice	
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.					
Installations techniques, matériel et outillages ind.			508 200		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			5 720 573		
Mat. de transport					
Mat. de bureau et info., mobilier			31 686		
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL			6 260 458		
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			8 840		
TOTAL			8 840		
TOTAL GENERAL			6 269 298		

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
---------------------------------------	--------------------------------	----------	----------	---------------------------

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'étab. et développement
Autres postes d'immo. incorp.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains
Constructions sur sol propre
Constructions sur sol d'autrui
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.
Inst. techniques, mat. et outillage indust.
Inst. gales., agenc. et aménagements divers
Matériel de transport
Mat. de bureau et informatique, mobilier
Emballages récup. et divers

187 737 59 342 247 080
504 895 578 890 1 083 786
5 776 3 702 9 477

698 409 641 934 1 340 343

TOTAL GENERAL 698 409 641 934 1 340 343

Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'étab. et développement (I)
Autres postes d'immo. incorp. (II)

TOTAL

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains
Constructions sur sol propre
Constructions sur sol d'autrui
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.
Inst. techniques, mat. et outillage indust.
Inst. gales., agenc. et aménagements divers
Matériel de transport
Mat. de bureau, informatique, mobilier
Emballages récup. et divers.

TOTAL

Frais d'acquisition de titres de participations

TOTAL GENERAL

TOTAL GENERAL NON VENTILE

TOTAL GENERAL NON VENTILE

TOTAL GENERAL NON VENTILE

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
--	------------------------------	----------	-------------------------------	-------------------------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges	210 373		60 718		149 655
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II		210 373	60 718		149 655
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I+II+III)		210 373	60 718		149 655
Dont dotations et reprises : - d'exploitation			60 718		
Dont dotations et reprises : - financières					
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					

Etat des créances

		Liquidité de l'actif	
	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	8 840		8 840
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 021	1 021	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	550 653	550 653	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	543 628	543 628	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	28 765	28 765	
Charges constatées d'avance	193 059	193 059	
TOTAL	1 325 966	1 317 126	8 840

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	2	2		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	5 609 440	109 440		5 500 000
Fournisseurs et comptes rattachés	2 747 763	2 747 763		
Personnel et comptes rattachés	162 750	162 750		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	268 797	268 797		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	4 638	4 638		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	28 680	28 680		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	778 454	778 454		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	9 600 524	4 100 524		5 500 000

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

1 500 000

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés
personnes physiques

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation

	Montant Entreprises liées	Montant Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immob incorporelles		
Avances et acomptes sur immob corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		543 628
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	5 644 700	743 194
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers	3 919	
Charges financières	64 980	9 165
management fees	1 234 246	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	-820 217	-169 709	-650 508
+ Résultat exceptionnel	12 747		12 747
- Participation des salariés			
Résultat comptable	-807 470	-169 709	-637 762

Le montant de 169.709 € correspond au CICE de l'année 2018 transféré à la société tête du groupe fiscal.

Le montant des déficits reportables transférés au groupe s'élève à 3.370.251 € au 31 décembre 2018.

Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

Accroissements et allégements	Montant	Impôt
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allégements		
Prov. non déductible année de dotation		
Total des déficits d'exploitation reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins values à long terme		
TOTAL		

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	-2 004 911
Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	-2 004 911
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	-2 004 911
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	-935 357
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	935 357
Variations en cours d'exercice	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	-2 004 911
Résultat de l'exercice	-637 762
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	-2 642 673

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	109 440.00	44 460.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 790 440.46	2 008 823.47
Dettes fiscales et sociales	261 284.41	292 209.96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	2 161 164.87	2 345 493.43

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	109 440.00	44 460.00
168880 Intérêts courus	109 440.00	44 460.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 790 440.46	2 008 823.47
408100 Facture non parvenue	1 790 440.46	2 008 823.47
Dettes fiscales et sociales	261 284.41	292 209.96
428200 Dettes prov. congés payés	161 099.15	167 684.15
438200 Charges sur congés à payer	22 554.02	36 889.02
438610 Taxe d'apprentissage à payer	19 240.98	18 290.66
438620 Formation continue à payer	29 710.26	36 456.13
448600 Charges à payer	28 680.00	32 890.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	2 161 164.87	2 345 493.43

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Charges d'exploitation	193 059	172 457
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	193 059	172 457

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités	17 528	
Avoir fournisseur solde de compte		27 000
Divers		3 275
TOTAL	17 528	30 275

Transfert de charges

Nature des transferts de charges	Montant
Total	

2THELOO RAILWAY

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital social de 250 000 €

13 rue Riblette -75020- PARIS

RCS PARIS 807 678 511

(La « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 juin 2019

Le 30 juin 2019, à 19h, à Paris,

L'associé unique de la Société, la société 2THELOO FRENCH GROUP, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 938 395 euros, dont le siège social est situé 13 rue Riblette -75020-PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 808 012 553 représentée par son président, la société 2THELOO HOLDING BV, elle-même représentée par Monsieur Tom DANIELS, dûment habilité,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le président de la Société a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT:

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 637 762 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 637 762 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 637 762 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 637 762 euros.
- Solde du report à nouveau, soit 2 892 673 euros.

Capitaux propres de la Société non reconstitués

Les résultats de l'exercice ne nous permettent pas de reconstituer nos capitaux propres qui demeurent inférieurs à la moitié du capital.

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

Une convention réglementée a été conclue au cours du dernier exercice clos : il s'agit d'une convention de prestation de services entre la Société et la société 2THELOO FRENCH GROUP, son associé unique, conclue à effet du 1er janvier 2015, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sauf dénonciation 6 mois à l'avance, et ayant pour objet le conseil et l'assistance dans les domaines :

- administratifs, techniques et organisationnels
- du personnel
- financiers, fiscaux, comptables.

La rémunération hors taxes des prestations rendues par de la société 2THELOO FRENCH GROUP est en relation avec le volume de ses activités, et fixée dans les termes suivants :

- Une partie égale à la quote-part de la Société dans les coûts du de la société 2THELOO FRENCH GROUP, quote-part calculée en principe au prorata des chiffres d'affaires hors taxes de toutes les sociétés clientes du Prestataire sur une période annuelle.

Par exception, la clé de répartition concernant les rémunérations et charges de personnel ne tient pas au chiffre d'affaires réalisé mais au nombre de salariés de chaque société cliente de la société 2THELOO FRENCH GROUP.

- Une marge égale à 5% de la somme précédente.

Sous réserve de l'année 2015 -première année d'exécution du contrat-, la rémunération est réglée, au titre de chaque exercice, sous forme d'acomptes provisionnels semestriels, d'un montant égal à la moitié de la rémunération du prestataire au cours de l'année précédant celle donnant lieu à règlement, une régularisation intervenant en fin d'année sur la base de du chiffre d'affaires hors taxes effectivement réalisé par la Société au cours de l'exercice et de son résultat courant.

QUATRIEME DECISION – AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président de la Société, et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions de l'article L. 225-129-

6 alinéa 2 du Code de commerce, constate qu'au 31 décembre 2018, les salariés ne détenaient aucune participation dans le capital social de la Société et qu'en conséquence le seuil de 3% visé par l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce n'est pas atteint,

décide de rejeter le projet de décision suivante :

« L'associé unique autorise, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 et L. 225-138-1 du Code de commerce, le Président de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société par l'émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à créer par la Société, dans la limite d'un montant maximum de 100.000 euros.

Le prix de souscription des actions serait déterminé par le Président de la Société aux conditions prévues aux articles L. 3332-20 du Code du travail, et délègue tous pouvoirs au Président de la Société à l'effet notamment de :

- *de fixer le prix de souscription des actions dans les conditions visées ci-dessus,*
- *d'arrêter les modalités de la ou des émissions, de décider le montant à émettre, le prix de souscription, les dates de souscription, de procéder aux modifications des statuts de la Société corrélatives aux augmentations de capital, et plus généralement,*
- *d'exécuter tous actes, de prendre toutes mesures et d'accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation des opérations d'augmentation de capital autorisées dans le cadre de la délégation visée ci-dessus,*

Il décide que la présente délégation est consentie pour une période de six (6) mois à compter de la présente résolution.

Il supprime le droit préférentiel de souscription des associés de la Société attaché aux actions à émettre, au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise à créer par la Société. »

CINQUIEME DECISION - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



2THELOO FRENCH GROUP

Représentée par son président

2THELOO HOLDING B.V.

Représentée par Monsieur Tom
Daniels

2THELOO RAILWAY

13, rue Riblette
75020 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Le 28 juin 2019

2THELOO RAILWAY

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2THELOO RAILWAY, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

En raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous sommes d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement du refus de certifier

Motivation du refus de certifier

Dans notre rapport du 28 Septembre 2018 relatif à l'exercice 2017, nous avons formulé un refus de certifier en raison de l'insuffisance des procédures d'encaissement et d'enregistrement ne nous permettant pas de vérifier le montant des ventes. Pour les mêmes raisons nous n'avons pas pu vérifier le montant des ventes figurant dans les comptes au 31 décembre 2018 et qui s'élèvent à 8 001 324 euros.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulés ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Règles et méthodes comptables » page 9 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement du refus de certifier » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement du refus de certifier ».

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

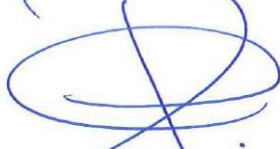
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 juin 2019



BDO France - Léger & associés
Représenté par Eric PICARLE
Commissaire aux comptes